

## Procès-verbal du Conseil Municipal

Commune de SAINT-BONNET

SÉANCE du 3 juillet 2025

**Date de convocation : 27 juin 2025**

**L'an deux mil vingt-cinq, le trois juillet à 20 h 30**

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BONNET, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Madame Sandrine POURTAU, le Maire.

**Secrétaire de séance** : Mme Adeline GILBERT

**Date de convocation** : 27 juin 2025

**Présents** : Mme Sandrine POURTAU, M. Éric ROBIN, Mme Adeline GILBERT, M. MANDIN Michel, M. BARREAU Kévin, Mme BUREAU Angélique, Mme Stéphanie IDIER,

**Absents excusés ayant donné pouvoir** :

M. Yoann FRÉMONDIÈRE-DELETOILE donne pouvoir à Mme Sandrine POURTAU

Mme PERES Marie-Claire donne pouvoir à Mme BUREAU Angélique

**Secrétaire de séance** : Mme Adeline GILBERT

Après avoir constaté que le quorum était atteint, le président de séance aborde l'ordre du jour.  
Les votes portent sur 9 voix.

**OBJET : Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 5 juin 2025**

Madame le Maire présente le compte rendu du dernier conseil municipal du 5 juin 2025. Le conseil municipal a approuvé le procès-verbal qui lui a été présenté.

<b>N° DCM_2025_32</b>	<b>Délibération relative à la création d'un emploi</b>
-----------------------	--

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi 83-624 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

VU la loi 2007- 209 relative à la fonction publique territoriale,

VU le décret 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrises territoriaux

VU la délibération du conseil municipal en date du 16/02/2023 fixant les ratios des promus-promouvables au sein de la collectivité,

VU le tableau des effectifs de la collectivité,

**CONSIDERANT** la liste d'aptitude du centre de gestion de Charente de janvier 2025 des candidats

promouvables à l'avancement de grade pour l'année 2025 dans le cadre d'emplois d'Adjoint Administratif Territorial Principal 2ème classe

**CONSIDERANT** que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné,

**Le Maire propose à l'assemblée :**

- - la création à compter du 8 juillet 2025 d'un emploi permanent de secrétaire général de mairie dans le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour 25h50 heures hebdomadaires pour exercer les missions ou fonctions suivantes :

- accueil du public,
- aide aux démarches administratives,
- médiation entre les citoyens et l'administration,
- conseil au maire et aux élus municipaux,
- ressources humaines,
- gestion budgétaire,
- comptabilité publique,
- commande publique,
- droit funéraire, état civil,
- organisation des élections,
- urbanisme,
- fonctionnement de la commune et de ses instances,
- dossiers de subventions,
- suivi des agents techniques et des travaux,

**Où cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

Vu le Code Général de la fonction publique modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles L. 313-1 et 332-14,

Vu le tableau des emplois,

**DECIDE :**

- **de créer** un poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal 2ème classe à temps non complet à raison de 25.5 heures/hebdo,
- **D'inscrire** au budget les crédits correspondants.

**Adoptée à l'unanimité**

N° DCM_2025_33	<b>Modification des statuts du Syndicat d'eau potable (SEP) du Sud Charente</b>
----------------	---

**Exposé :**

Madame le Maire rappelle que la dernière révision des statuts du Syndicat d'eau potable du Sud Charente a été approuvée par délibération du Comité Syndical en date du 19 Février 2025 mais pas actée par arrêté préfectoral à ce jour.

Madame le Maire indique que lors de la séance du 14 Mai 2025, le comité syndical du SEP du Sud Charente a acté la décision de la commune de Barbezieux-Saint-Hilaire de se retirer pour partie de son territoire du SEP du Sud Charente.

Madame le Maire rappelle que dans le présent statut, il est mentionné à l'article 1 – constitution et à l'Annexe – Liste des collectivités membres, la commune de « Barbezieux-Saint-Hilaire ».

En conséquence, une modification statutaire est à prendre en compte, il est donc proposé d'inscrire en lieu et place la commune de « Barbezieux-Saint-Hilaire (pour partie de son territoire) ».

Madame le Maire rappelle que conformément aux textes en vigueur, le Conseil Municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de 3 mois, à compter de la date de notification de la délibération du Comité Syndical du SEP Sud Charente, pour se prononcer sur les modifications statutaires envisagées ; passé ce délai, et à défaut de délibération, la décision est réputée favorable.

En cas d'approbation aux règles de majorité fixées, le Préfet prendra un arrêté pour acter de ces modifications. Madame le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer :

**Où cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Décide** d'approuver la modification des statuts du SEP du SUD CHARENTE telle que présentée ci-avant et détaillée en annexe,
- **Autorise** Madame le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération.

**Adoptée à l'unanimité**

**OBJET : Point concert jeudi de l'été – 17 juillet**

Flyers à distribuer

Personnes disponibles pour le montage le 15/07 : Michel Mandin / Éric Robin / Alexandre Gilbert

Personne disponible pour démonter le 22/07 : Éric Robin

**OBJET : Point voirie - FDAC**

Réunion de fin de travaux mercredi 23/07 à 11h00 à la mairie. Angélique Bureau sera présente

**OBJET : Point réunion village avenir**

Atelier prévu à la salle des fêtes le jeudi 4 septembre à 14h00

**OBJET : Questions diverses**

**Adeline Gilbert** : demande à Michel Mandin s'il peut gérer les locations de la salle des fêtes et la location des tables/bancs du 9 au 23/08 : Michel est disponible

**Angélique Bureau** demande qui est référent « Canicule » : Stéphanie IDIER est la référente

**Prochain CONSEIL MUNICIPAL : Jeudi 11 septembre 2025**

La séance est levée à 21h45

Signature du Maire



Signature du Secrétaire de séance

